

Le constat qui a été fait dans l'ensemble des pays de la sous-région CEMAC est que la proportion des jeunes qui arrêtent leur scolarité avant d'avoir terminé leur cycle secondaire est très importante tant chez les filles que les garçons. De nombreuses politiques de formation de ces jeunes en vue de leur insertion dans la vie active ne débouchent pas toujours sur les résultats escomptés. De Douala à Libreville en passant par Ndjamena, Bangui, Brazzaville, Kinshasa, Malabo, Kigali et Bujumbura, la grande proportion des sans-emplois jeunes, des enfants de la rue, de ceux qui sont dans les petits métiers sans qualification particulière, font partie de ces jeunes insuffisamment scolarisés. Afin de contribuer à la lutte contre le sous-emploi particulièrement parmi les jeunes non scolarisés ou ayant arrêté leur scolarité avant terme, l'IPD, à travers son Institut régional Afrique Centrale, en partenariat avec la Fondation SCHNEIDER, a initié en 2014 le Programme régional de formation de jeunes défavorisés aux métiers d'artisan électricien dans les normes de la pratique du métier dans la région CEMAC, notamment dans les villes de Douala (CAMEROUN, LIMBE), Ndjamena (TCHAD), et Kinshasa (RDC) puis en fonction de la réussite du projet au terme des trois ans à Bangui (RCA), Brazzaville (CONGO), Malabo (GUINEE EQUATORIALE), Libreville (GABON), Bujumbura (BURUNDI) et Kigali (RWANDA). Ce projet doit durer sur trois ans, renouvelables éventuellement après son évaluation finale. Sa réalisation se fera chaque année de manière séquentielle d'abord au Cameroun (Douala) la première année, au Cameroun (Douala) et au Tchad (Ndjamena) la deuxième année, au Cameroun (Douala/Limbe), au Tchad (Ndjamena) et en Gabon (Libreville) la troisième année à partir de janvier 2017. L'évaluation, à la fin de la troisième année permettra d'intégrer dans le programme, les autres pays que sont le Congo Brazzaville, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, le Rwanda et le Burundi.

Cette formation aura permis, dès juin 2017, à plus de 300 apprenants (enfants défavorisés, âgés de 18 à 35 ans) d'intervenir tant dans les réseaux électriques domestiques que dans les réseaux électriques des structures industrielles dans les normes du métier, grâce à l'appui du Fonds national de l'Emploi (FNE) au Cameroun, de l'Office national pour la Promotion de l'emploi (ONAPE) au Tchad, de la Fondation Orange Cameroun et du Ministère de l'Economie Sociale, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat. Ils auront tous trouvé un emploi décent, ce qui est déjà le cas pour les 126 jeunes diplômés du projet. Le projet prévoit de former dans chaque pôle deux formateurs. Il s'agit des jeunes ayant déjà des compétences et des connaissances en électricité.

Au total douze (12) jeunes, les trois premières années, indifféremment de sexe, seront formés dont deux (2) par session. Ils auront la charge, de former d'autres jeunes les années suivantes avec ou sans l'accompagnement des « training-teachers » de Schneider Electric. Chaque année deux formateurs seront formés en sus, de telle sorte qu'à la neuvième année, il y ait 90 formateurs et 3560 jeunes formés.

La formation au métier d'artisan électricien se fait en deux temps : une première formation des formateurs qui sont choisis parmi des techniciens en électricité identifiés et qui sont, dans chaque cas au nombre de deux et une formation des étudiants (filles et garçons) défavorisés qui seront au nombre de 40 dans chaque cas. La formation en électricité sera renforcée par une formation en entrepreneuriat de deux semaines dispensée par les

formateurs de la Fondation Schneider Electric sur un programme qu'elle propose avec l'appui de l'IPD.

Cette formation se fait avec et sur du matériel normalisé utilisé en Europe pour des formations identiques, et est dispensée par les formateurs de la Fondation Schneider Electric appelés « training teachers ». A la fin de chaque session de formation, il est offert à chaque participant, afin de faciliter son insertion dans la société, un kit (boîte à outils) pour les premières interventions.

Afin de pérenniser le projet dans chaque site, les apprenants seront, autant que faire se peut, regroupés en associations reconnues par les administrations et pourront exercer leurs activités en toute légalité. Cette démarche permettra d'impulser une dynamique qui permettra à tous les apprenants de se prendre en main, déréaliser les travaux ensemble, de continuer à apprendre et surtout à travailler dans la légalité. De plus, un fonds d'accompagnement (solidarité) sera mis en place, qui permettra aux partenaires futurs de contribuer à la poursuite des formations. Une évaluation sera réalisée au terme de cette formation afin d'en déterminer les effets.